



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 33296

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences pratiques de la réforme des rythmes à l'école primaire, en application dans certaines écoles, dès la rentrée 2013. Les acteurs concernés se posent de nombreuses questions d'organisation face à cette réforme. Les parents surtout se sentent démunis et s'interrogent, par exemple sur la prise en charge de leurs enfants si la classe se termine plus tôt, sur l'impact de la réforme sur le zonage scolaire, sur le caractère obligatoire des activités périscolaires, sur la participation financière par les familles, sur l'application de la réforme dans les écoles privées sous contrat ou encore sur la qualité de ces activités par rapport aux clubs et autres associations existantes. Soucieux de rassurer les parents d'élèves, il souhaite que le Gouvernement informe d'urgence les familles sur les conséquences pratiques de la réforme et le mode détaillé de son application.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33296

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7679

Question retirée le : 7 octobre 2014 (Fin de mandat)